



La CNCFA (Compagnie Nationale des Conseils en Fusions et Acquisitions) est le syndicat national, comptant des membres exerçant, à titre principal, la profession de conseil en fusion, cession, acquisition et rapprochement d'entreprises. La CNCFA est l'interlocuteur privilégié des professionnels du conseil en "fusac" présents sur l'ensemble du territoire national.



Le CNCFA, une organisation professionnelle et un label de confiance !

+ de 16 ans d'existence	+ de 80 membres labellisés	+ de 500 mandats à la cession	+ de 200 mandats à l'acquisition	+ de 100 mandats de levée de fonds
-------------------------	----------------------------	-------------------------------	----------------------------------	------------------------------------

Dans un contexte où banques d'affaires, cabinets de consulting généralistes, experts comptables, avocats ou autres spécialistes du corporate finance, diversifient de plus en plus leurs activités, pour jouer le rôle de conseil en M&A, le « **Label des Maîtres d'œuvre de la Transmission d'entreprise** » certifie la compétence et l'expertise des professionnels de la Fusion Acquisition.

« Structurer l'accompagnement en fusac et donner confiance aux cédants et repreneurs pour trouver de bons conseils en M&A »
Roland VACHERON, Président du CNCFA

« Permettre aux cédants et aux repreneurs de choisir un conseil en adéquation avec leurs propres valeurs »
Philippe HERMANT, Secrétaire du CNCFA

« Un processus de Fusac est une opération longue nécessitant un conseil présent dans la durée »
Jacques Edouard MOREAU, Trésorier du CNCFA

« La confidentialité ne s'improvise pas, elle doit être maîtrisée »
Laurent DRIUTTI, Secrétaire du CNCFA

« Une instance nationale dont les membres maillent tout le territoire national est une aubaine pour trouver un cabinet de proximité »
Gérard MAZZIOTTA, Trésorier du CNCFA



Le Conseil d'Administration du CNCFA 2020

Travailler avec un cabinet labellisé maître d'œuvre de la transmission d'entreprises, c'est :

- ✓ Confier son projet à un spécialiste dont l'activité principale est le M&A : le CA en transmission d'un cabinet labellisé, est nécessairement **supérieur à 50 % de son CA**.
- ✓ Travailler dans un environnement de confiance avec des processus clairs et fiables : la relation entre le cabinet labellisé et son client est **encadrée par un mandat ou une lettre de mission** qui prévoit les prestations, leurs prix et les règles de confidentialité.
- ✓ Faire confiance à une équipe de professionnels dont la compétence et l'expertise sont reconnus par la profession : chaque prétendant au label fait l'objet d'un **examen de sa candidature** par la Commission d'admission et déontologie du CNCFA.

Le CNCFA est partenaire SILVER du salon



Lors de notre atelier virtuel sur **TRANSFAIR** nous répondrons aux questions :

- Le rôle d'un conseil M&A du CNCFA, par rapport aux experts comptables et Avocats ?
- Un Conseil M&A du CNCFA, fait-il des valorisations ?
- Comment un cabinet du CNCFA, accompagne une entreprise à la cession ?
- Comment les membres du CNCFA, gèrent-ils les informations clients et la confidentialité ?
- Comment un professionnel du M&A du CNCFA trouve-t-il des Acquéreurs ou des Cédants (La contrepartie) ?
- Quel accompagnement un Cabinet du CNCFA, apporte-t-il auprès des repreneurs (Personne Physique, Personne Morale) ?
- Les Conseils du CNCFA travaillent-ils en exclusivité ? Comment se rémunèrent-ils ?

Prenez rendez-vous avec les membres du CNCFA sur la « Place des rendez-vous » du salon TRANSFAIR pour **une consultation gratuite**.

Pour plus d'informations sur www.cncfa.fr ou contactez les membres du bureau.



R. VACHERON - Président
Ad Res Conseil, 04 77 64 25 50



L. DRIUTTI - Secrétaire
OPTIME ON, 06 80 44 96 04



J.E. MOREAU - Trésorier
MJE Finance, 06 74 73 76 60



Gérard MAZZIOTTA - Trésorier
Synthèses Finance, 06 70 94 27 68



Philippe HERMANT - Secrétaire
ValiEnte/ Tel : 06 76 75 39 04